

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt
Le 29 octobre à 18h30
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Maison des Associations de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET Président de séance

Etaient présents :

. Les membres délégués, ci-après (22):

Guy JOLIVET – Philippe GESSEN
Pierre ETEOCLE (suppléant de M. Jean-Pierre MONCHER)
Fabien BONNISSOL
Jean-Paul LYONNET – Christian BONNEFOY – Laurent CAPPY
Anne DEFOUR
Bernard BARRY – Didier ROUCHOUSE –
Patrick RIFFARD – Michel CONVERS
Jean-Paul CELLE

Michel MONDON
Pascal MEILLER
Eric DUBOUCHET
Anthony MOUNIER
Thierry BENEVENT
Alain FOURNIER
Pierre LIOGIER – Evelyne BAYET – Nathalie ARSAC-DELAIGUE

Etaient absents excusés et ont donné pouvoirs (2) :

Monsieur Alain MARTIN à Monsieur Philippe GESSENS
Monsieur Yves BRAYE à Monsieur Didier ROUCHOUSE

Etaient absents (11) :

Josiane GIRAUD
Éric GROS
Thierry ASTIER
Calogero GIUNTA – Anne MANGIARACINA
Dominique FREYSSINET
Karine LARDON
Justine ROUX
Christian GIBERT
Pierre MOREL
Jean-Paul AULAGNIER

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2020.10.22

Objet : : ISDND – Marché négocié suite à l'appel d'offres pour la poursuite de l'exploitation de l'ISDND de Monistrol sur Loire – casier D – Avenant n° 4 modifications des prix du marché –

Monsieur le Président rappelle,

Par délibération n° 2012-11-01 en date du 08 novembre 2012, le SYMPTTOM a confié à l'entreprise Moulin SA. l'exploitation et les travaux du casier D à l'ISDND sis à Gampalou – 43 120 Monistrol sur Loire. Ce marché a pris effet le 1^{er} Septembre 2013 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 Août 2019.

La partie exploitation du marché a été réceptionnée avec prise d'effet au vendredi 30 Août 2019.

En ce qui concerne la partie travaux, elle été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 (date prévisionnelle de fin d'exploitation et de travaux du casier F).

Une rampe d'accès a été installée dans le cadre de l'exploitation des casiers D et F (surélévation pour ce dernier).

Eu égard au coût important que cela a engendré, et qui n'était pas prévu au marché initial, il convient de faire un avenant augmentant le coût des travaux de 60 000 € HT, correspondant au dépassement budgétaire engendré par l'installation de cette rampe d'accès.

Au regard de ce qui précède, je vous propose :

- **D'ACCEPTER** l'avenant N° 4 « modification des prix du marché » du Marché négocié suite à l'appel d'offres pour la poursuite de l'exploitation de l'ISDND de Monistrol sur Loire – casier D
- **DE M'AUTORISER** à signer l'avenant N° 4 et tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 24 votants,

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



N° 2020.10.22 (suite)

- **D'ACCEPTER** l'avenant N° 4 « modification des prix du marché » du Marché négocié suite à l'appel d'offres pour la poursuite de l'exploitation de l'ISDND de Monistrol sur Loire – casier D
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant N° 4 et tous les documents relatifs à ce dossier.



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 30 Octobre 2020

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président,


Jean-Paul LYONNET